



Forêt Privée

RÉGION PROVENCE - ALPES - CÔTE D'AZUR

Bulletin
de liaison
des
organismes
de la
forêt privée

N° 22 Automne 2009

Des changements en cours !!!

Bernard Germain, directeur depuis quatre ans de notre centre, a été promu ingénieur général du GREF, au mois de juillet. Il a quitté ses fonctions pour rejoindre la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Rhône Alpes, comme chargé du suivi des instances de Bassin Rhône-Méditerranée-Corse.

UN NOUVEAU DIRECTEUR

Au cours de son trop bref passage parmi nous, il a notamment mis l'accent sur la sensibilisation à la gestion durable, instituant un suivi de la rédaction des Plans simples de gestion (PSG) et effectuant la promotion des Codes de bonnes pratiques sylvicoles (CBPS).

Le CRPF dispose désormais d'un jeu de plaquettes et de panneaux d'exposition qui soulignent la responsabilité des propriétaires privés dans la conduite d'une gestion responsable et durable des espaces qui leur sont confiés.

Cette gestion doit être globale, intégrant aussi bien la production de bois que le maintien de la biodiversité et des paysages et la fonction sociale. Dans cet esprit, le CRPF a conduit un travail avec le Grand Site Sainte Victoire et la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL ex DIREN) pour aider les propriétaires à prendre en compte l'aspect paysager lors de la rédaction des plans simples de gestion.

Pour mieux préciser le point de vue du Centre, des notes de doctrine ont été rédigées sur la prévention incendie et l'urbanisme.



coupe rase de pin bien intégrée dans sa forme au paysage malgré la grande surface de coupe : + de 10 ha

L'ensemble de ces documents est disponible sur les sites Internet que Bernard Germain a favorisés, à savoir www.ofme.org/crpf et <http://www.forêtprivéefrançaise.com/actualites-regionales>.

Albert Maillat, ingénieur en chef du GREF, qui occupait précédemment les fonctions d'ad-joint au directeur Méditerranée de l'ONF, a pris la succession de Bernard Germain depuis le 1er octobre. Il aura pour mission de poursuivre la mise en œuvre des orientations du conseil d'administration, à savoir accélérer la réalisation d'un plus grand nombre de plans simples de gestion et faire reconnaître le rôle des propriétaires forestiers privés comme acteurs d'une filière bois indispensable à l'atteinte des objectifs du Grenelle de l'Environnement. L'attente de la société sur ces sujets est forte, comme l'a rappelé le Président de la République dans son discours d'Urmatt.

UN NOUVEAU CNPF

Aussi faut-il espérer que les Réformes générales des politiques publiques (RGPP), qui s'appliquent aux CRPF comme au reste des établissements publics, avec notamment la fusion au 01/01/2010, en un seul établissement national, le Centre national de la propriété forestière (CNPF), ne s'accompagnera pas également d'une réduction sévère de moyens ce qui irait à l'encontre du but poursuivi. C'est également dans le cadre du Grenelle de l'Environnement que le centre s'est engagé dans une réflexion volontaire et innovante avec d'autres partenaires sur le

maintien de la qualité de l'eau auquel contribuent les forêts comme le reconnaissent l'Etat et la Région.

Le Président du CRPF
Daniel Quilici ■

Photo extraite du guide paysager du Grand Site Ste Victoire - Photo ONF

SOMMAIRE

Dossier : travailler avec les territoires 2-3

Massif des Roques 4

Je vends de la chaleur 5

Nouveautés en ligne 6

Un PSG multifonctionnel 7

Nouvelles juridiques 8

Vie des organismes : rendez-vous ! 9

Ca chauffe en forêt ! 10

Lu pour vous 11

Rencontrons-nous 12

POUR S'INFORMER

Un accord historique entre FNCoFor et Forestiers Privés

Le 26 juin dernier a vu la signature d'un accord entre la Fédération des forestiers privés de France et la Fédération nationale des communes forestières (FNCoFor). Les deux parties reconnaissent ainsi officiellement la nécessité d'impliquer les propriétaires (privés et communes) pour accroître la récolte en bois. Cette implication ne peut se faire qu'avec une "animation territoriale forêt-bois dans le cadre de démarches de territoire impliquant l'ensemble des acteurs de la forêt et du bois" : Plan de développement de massif (PDM) Charte forestière de territoire (CFT), Plan d'approvisionnement territorial (PAT).

L'objectif est de déboucher sur "des actions de gestion et sur une contractualisation opérationnelle". Les deux Fédérations affirment ainsi leur volonté de donner "priorité aux démarches territoriales" dans un esprit de recherche de complémentarité entre acteurs.

L'ASL du Tréboux reçoit un trophée de la Fondation de France

Dans le cadre de la CFT de Lure et avec l'appui du CRPF, l'Association Syndicale Libre du Tréboux s'était dotée en 2008 d'un PSG concerté à vocation sylvo-pastorale. Désirant réfléchir sur la fréquentation de cette partie de la montagne de Lure et sur les enjeux sociaux qui en découlent, l'ASL a candidaté à un appel à projet de la Fondation de France intitulé "Ensemble pour gérer le territoire - Agir pour l'environnement". Le projet consiste à réaliser une étude des usages afin de parvenir à un plan de gestion concerté concernant le territoire.

Le projet a été retenu et bénéficie d'une subvention de 15 000 euros. L'ASL a également remporté un trophée départemental décerné par la Fondation de France doté de 1 500 euros supplémentaires.

Le diagnostic des usages sur cette partie de la montagne de Lure a commencé.

CRPF et territoires :

Pour compléter ses missions "classiques", le CRPF s'implique

La décentralisation a poussé les territoires à s'engager de plus en plus dans la gestion de leurs espaces naturels. Ils tendent à intégrer, à leur échelle, protection de l'environnement naturel et aspects socio-économiques. Du fait de la prédominance d'espaces privés dans la région et de ses compétences

en animation, le CRPF est reconnu comme un interlocuteur légitime auprès de ces territoires. Il est donc de plus en plus amené à travailler avec des collectivités et des regroupements territoriaux de communes. Dans ce cadre, il poursuit la promotion d'une gestion forestière durable et multifonctionnelle, en articulation avec les problématiques locales.



Travailler avec les territoires, c'est imaginer ensemble le devenir forestier de l'espace et monter des projets concrets pour le mettre en oeuvre.



RENAISSANCE DE LA CHARTE FORESTIÈRE DU LUBERON

Le Parc Naturel Régional du Luberon relance sa Charte Forestière de Territoire par le biais d'un projet européen. Ce projet, appelé Qualigouv, a pour objectif de mettre en place des règles de bonne gouvernance des espaces protégés méditerranéens en articulation avec filières locales de valorisation de la ressource ligneuse.

Autrement dit, il s'agit de réaliser une concertation et une animation pour faire émerger un projet de gestion forestière articulé avec l'approvisionnement de la filière bois locale.

Pour mettre en oeuvre ce projet, le PNRL a conventionné avec le CRPF, qui est d'autant plus impliqué que Louis-Michel

Duhen, ingénieur CRPF, a été désigné en tant que pair (sorte de référent, de "sage") du projet.



Concrètement, il va s'agir de définir deux sites-pilotes et de lancer une concertation avec tous les acteurs de la forêt à cette échelle. L'objectif est la mise en place de documents de gestion concertés et la contractualisation d'un approvisionnement en bois d'une filière locale. En effet, il existe localement des débouchés potentiels à valoriser, pour le bois énergie avec le projet REBEL (centrale de cogénération sur Apt), et pour le bois d'oeuvre avec le Pôle d'Excellence Rurale (parc de tri et de valorisation).

DESSERTES ET COMMUNAUTÉS DE COMMUNES DANS LES ALPES



En accord avec l'Etat, le Département et la Région, le CRPF et l'ONF se sont associés en vue d'élaborer un schéma de desserte forestière couvrant les territoires des Communautés de Communes de l'Embrunais et du Savinois, soit 15 communes. Financé par la DDEA, ce schéma a pour objectif de contribuer à une meilleure valorisation de la ressource en bois. Il offrira une vision globale des besoins de desserte forestière sur les secteurs étudiés en forêt privée et publique, tout en priorisant les besoins en améliora-

tion du réseau. Il intégrera au mieux les aspects environnementaux et paysagers. Il a aussi pour objectif de favoriser la coordination entre les acteurs de la forêt et les services départementaux de la voirie.

Les différents acteurs du territoire (syndicat, associations, collectivités, exploitants, propriétaires, gestionnaires et conseillers) seront associés à toutes les étapes de ce projet par des comités de pilotage et des groupes de travail. Les communes seront consultées pour discuter de chaque projet individuellement. Suite ...

animation et concertation

de plus en plus auprès des territoires via des conventions.



... Suite Pratiquement, le schéma de desserte permettra de planifier les projets d'équipements en voirie forestière les plus adaptés au contexte. Il s'agira essentiellement de résorption de "points noirs" (difficultés très localisées empêchant le passage des camions) et d'amélioration de la desserte existante.

Plus exceptionnellement, seront également étudiées la création de nouvelles voies et la proposition de modes de vidange alternatifs (câble). Il permettra aussi de mieux coordonner travaux de voirie et exploitation du bois.

L'existence d'un tel schéma est l'un des moyens pour les propriétaires forestiers et les communes de bénéficier d'un taux de

subvention majoré (jusqu'à 80 % au lieu de 50 %) pour leurs travaux de desserte forestière.

Après un premier comité de pilotage qui a eu lieu en avril 2009, il a été défini des unités de bassins d'approvisionnements regroupant forêts publiques et privées. L'analyse de la desserte existante est en cours.

DIAGNOSTICS FORESTIERS SUR DEUX COMMUNAUTÉS DE COMMUNES DES ALPES MARITIMES



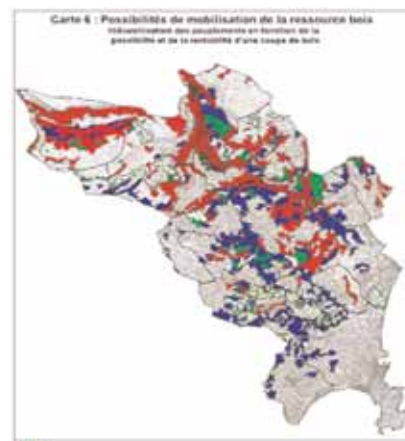
Dans le cadre de leur charte pour l'environnement, la communauté d'agglomération Pôle Azur Provence (Grasse + 4 communes) et la communauté d'agglomération Sophia Antipolis (Antibes + 15 communes) ont choisi de favoriser une gestion durable des espaces forestiers privés par un partenariat avec le Centre Régional de la Propriété Forestière PACA. Sur les deux territoires, le CRPF a réalisé un diagnostic forestier et renforcé sa démarche de promotion de la gestion forestière durable afin d'aider à la structuration de la filière bois et d'œuvrer à la diminution du risque incendie.

die...). Les résultats de cette étude permettent d'élaborer un plan d'action adapté au territoire. En effet, les ressources en bois mobilisables ont été spatialisées et des projets multifonctionnels (sylvopastoraux, sylvo-cynégétiques, paysagers ou de protection) à faire émerger ont été identifiés.

Ensuite, les propriétaires sont recherchés et contactés afin d'être sensibilisés, de manière globale, à la gestion durable et, lors de projets plus précis, à des thèmes identifiés comme porteurs sur le territoire. Les propriétaires sont encouragés à planifier leur gestion forestière dans un document de gestion durable (PSG, CBPS...).

En parallèle, le CRPF souhaite jouer un rôle actif dans la réflexion sur l'approvisionnement et l'exploitation : localisation des gisements de bois économiquement exploitables, planification des coupes, mise en relation exploitants / propriétaires... Autour de ce thème, seront aussi

conduites des opérations de sensibilisation du grand public pour montrer que le bois est une énergie renouvelable locale, et que les coupes de bois sont un moyen de gérer durablement une forêt.



Cartographie des ressources en bois en fonction de leurs conditions de mobilisation (en rouge, les zones inexploitable)



La connaissance des peuplements, l'examen de la filière bois locale, ainsi que l'analyse foncière ont été croisés lors de la phase de diagnostic avec les enjeux locaux (maintien d'une activité agricole ou pastorale, risque d'incen-

CRPF, TERRITOIRES : UNE SYNERGIE D'OBJECTIFS

Le partenariat avec les territoires permet au CRPF d'avancer sur la gestion durable des forêts en utilisant des entrées territoriales parfois plus fédératrices. Le levier territorial permet de toucher des propriétaires qui ne trouvaient pas jusque là d'intérêt particulier à la gestion forestière. Il

permet aussi de réfléchir de manière plus articulée avec tous les acteurs et de penser la gestion comme faisant partie d'une chaîne allant de l'arbre à la plaquette ou à la planche. Pour les territoires, l'animation et le montage de projets forestiers permettent un développement de l'éco-

nomie locale tout en assurant une gestion durable de leur environnement.

Cette convergence d'intérêts mérite d'être favorisée et entretenue par le CRPF et les territoires.

Camille Loudun Hamon

(d'après G. Martinez, C. Michel et M. Gautier) ■



Travailler avec les territoires, c'est aussi et surtout travailler avec ceux qui le font vivre (randonneurs, chasseurs, éleveurs, exploitants et acteurs de la filière, élus et bien sûr propriétaires).

POUR S'INFORMER

Parution des PDPFCI

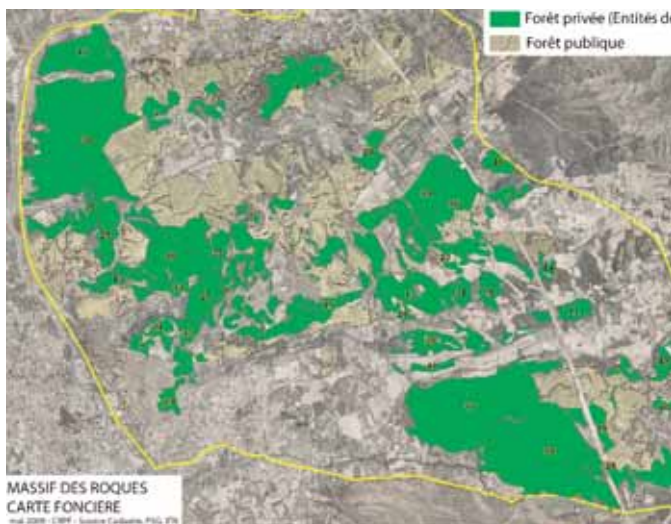
Les Plans Départementaux de Protection des Forêts Contre l'Incendie sont prévus par l'article L 321-6 du Code Forestier. Ils constituent un plan d'actions visant à diminuer le nombre et la surface des feux de forêt ainsi qu'à prévenir leurs conséquences. Ils sont établis sur la base d'une analyse du risque et d'un bilan des actions de prévention menées.

Ils fixent désormais, à travers un plan d'actions sur 7 ans, les grandes lignes de la politique de prévention des feux de forêt départementale par département.



Les PDPFCI réfléchissent, au niveau départemental, à la mise en place de moyens de prévention des feux de forêt.

Ces PDPFCI ont maintenant tous été approuvés par l'ensemble des préfets de la région. Ils ont préalablement été examinés par la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité (CCDSA) et par la Commission Régionale de la Forêt et des Produits Forestiers (CRFPF). Ils ont également été soumis à l'avis des collectivités territoriales et de leurs groupements.



Un marché complémentaire à l'étude du PMPFCI a été lancé. Il a été remporté par l'ONF qui a organisé une vingtaine de visites en présence du CRPF, chez les propriétaires ayant la volonté d'intervenir dans leur forêt (surface > 10 ha, avec ou sans PSG).

Carte du massif des Roques (en vert, la forêt privée de plus de 10 ha)

Massif des Roques

Ou l'intérêt d'animer une concertation pour faire coïncider gestion forestière privée et plan de prévention des incendies

Le Massif des Roques, situé au nord de Salon de Provence (13), fait l'objet d'une actualisation de son plan de massif pour la protection de la forêt contre les incendies (PMPFCI). Ce massif de 6100 ha est constitué pour près des trois quarts par des espaces privés (4660 ha). Fort de ce constat, le CRPF a saisi le comité de pilotage de ce renouvellement, dont il est membre, afin que la gestion des forêts privées y soit mieux prise en compte.

UNE FORTE MOBILISATION

Deux réunions ont alors été conjointement organisées avec le Syndicat des Propriétaires Forestiers des Bouches du Rhône. Les propriétaires de plus de 10 ha y ont été conviés, soit quarante propriétaires représentant 40 % de la surface du massif.

Ces réunions ont eu un franc succès : presque la moitié des propriétaires invités se sont déplacés. Leurs remarques, leurs souhaits et leurs projets forestiers ont été relevés et transmis au comité de pilotage.

2^{EME} PHASE DE CONCERTATION

Face à un tel intérêt des propriétaires, le syndicat mixte du massif des Roques, maître d'ouvrage de l'actualisation du PMPFCI, a alors décidé de programmer des rencontres individuelles avec les propriétaires. L'objectif de cette concertation est de faire coïncider les interventions prévues en forêt (par un PSG ou par les propriétaires sans PSG) aux interventions décidées dans le PMPFCI.

OBJECTIF : PLUS DE COHÉRENCE

L'objectif est de mettre en cohérence PMPFCI et PSG en adaptant, soit l'un, soit l'autre, soit les deux, au cas par cas. A plus large échelle, il est de permettre une entente entre les collectivités et les propriétaires privés, et de faire émerger les problèmes de cohérence pour la réalisation des travaux. D'une telle réflexion devrait découler une meilleure mise en oeuvre des moyens et une minimisation du coût des interventions pour les différents acteurs.

UN CONTEXTE FAVORABLE

Le PMPFCI n'a pas de valeur juridique, il ne s'impose pas aux propriétaires. Au vu de l'importance du risque incendie dans certains contextes, il est pourtant indispensable de mettre en place des équipements et de réaliser des opérations en forêt privée. La concertation est alors le meilleur moyen pour que chacun s'implique dans le projet et s'en approprie le plan d'action.

Ici, le massif se prête particulièrement à la démarche car la propriété privée s'y présente moins morcelée qu'ailleurs (40 propriétaires de plus de 10 ha, pour 40 % de la surface totale du massif).

UNE MÉTHODE REPRODUCTIBLE

Il faut souhaiter que la méthode testée sur ce massif serve d'exemple et soit transposée dans d'autres contextes. Elle est reproductible là où le foncier n'est pas trop morcelé. Là où le morcellement sera important, il sera nécessaire de mettre en oeuvre parallèlement une animation destinée à regrouper les propriétaires. Celui-ci pourra se faire au sein d'associations syndicales libres existantes ou à créer avec l'objectif de mettre en place une gestion partagée.

Les propriétaires ont tout intérêt à s'impliquer dans de telles démarches car certaines des interventions qu'ils prévoient peuvent être inscrites au PMPFCI et donc trouver plus facilement des financements.

Cette étude a aussi permis de démontrer qu'en travaillant ensemble, collectivités, syndicats des propriétaires forestiers et gestionnaires peuvent construire des projets communs, cohérents avec les préoccupations de chacun.

Camille Loudun Hamon

(d'après les données fournies par O. Martineau) ■

Je vends de la chaleur

Faute de pouvoir valoriser ses bois de faible qualité, un propriétaire vend de la chaleur en s'équipant d'une chaudière et d'un réseau de chaleur.

Agriculteur à la retraite dans le pays de Seyne les Alpes (04), Albert Michel possède une quinzaine d'hectares de pinèdes répartis entre quatre unités disjointes. Ces boisements spontanés de pins sylvestres, très denses et constitués de sujets hétérogènes de qualité médiocre, n'ont aujourd'hui aucun débouché. Voici une quinzaine d'années, il avait effectué des plantations de substitution : il avait procédé à une coupe de pins suivie d'un reboisement en hêtre, sapin et mélèze financé en partie par le Programme Intégré Méditerranéen PIM (les plus hauts plants font maintenant 4-5 mètres, les mélèzes semblant les plus dynamiques). Depuis, ces financements ont évolué : "aujourd'hui, je n'investis plus car les aides ont fortement diminué. Aussi, j'ai décidé de valoriser directement les produits de la forêt en vendant de la chaleur".

OPTIMISER LA CHAUDIÈRE

A l'arrêt de son exploitation agricole, sans repreneur, il disposait d'espaces, de temps et de bois en quantité. "Vu les volumes de bois morts ou déperissants dans mes parcelles boisées, je me suis intéressé très vite au bois énergie. Renseignements pris, j'ai réalisé qu'il fallait une chaudière suffisamment puissante pour que ce soit valable. J'ai donc envisagé un réseau de chaleur". Il a fait le compte des bâtiments susceptibles d'être raccordés : son habitation, un bâtiment où il a aménagé deux gîtes, un autre avec deux appartements loués à l'année, la maison

de son fils, un futur terrain à construire. "Après deux ans d'étude et de réflexion, j'ai choisi une chaudière Fröling de 110 kW en fonction des besoins actuels et anticipant sur des besoins futurs. Je me suis lancé dans la réalisation du réseau de chaleur en creusant les tranchées et posant les tuyaux de transport de l'eau chaude. Par contre, c'est le plombier qui a effectué les branchements à l'intérieur de chaque bâtiment grâce à un échangeur à plaques".

VENDRE DE LA THERMIE

Voilà comment un propriétaire de quelques hectares de médiocres peuplements s'est retrouvé vendeur de thermies. "J'ai dû faire le choix de créer une SARL afin de pouvoir bénéficier des aides inaccessibles aux particuliers et commercialiser de la chaleur dans un cadre économique et fiscal adapté. Mes "clients locataires" ont diminué leur facture énergétique de 30 % et les gîtes se louent toute l'année car ils sont bien chauffés." Il a eu la chance de pouvoir compter localement sur un professionnel compétent et équipé d'un broyeur performant. "Patrick Bayle, installé à Selonnet, me transforme les bois en plaquettes en moins d'une journée. Je prépare un stock de bois à broyer à proximité de mon lieu de stockage et un cer-



Des bois de qualité médiocre sont transformés en plaquettes. Celles-ci alimenteront tout au long de la saison de chauffe une chaudière desservant un réseau de chaleur de 6 logements.

tain nombre d'autres tas en divers points de la forêt. Avec ma remorque je fais les transports. Je remplis le silo de 23 m³, 5 à 6 fois par an."

UNE FORÊT AMÉLIORÉE

Les autres bénéficiaires de l'opération sont les pinèdes : "Je limite pour l'instant le prélèvement aux arbres tombés et aux arbres secs et je trouve largement les 120m³ de plaquettes qu'il me faut par an, soit 90 stères". Ensuite, il pourra engager une éclaircie dans l'étage dominant et commercialiser les tiges selon les qualités et dimensions (palette, trituration) et gardera les tiges de faible diamètre et de forme médiocre pour sa chaudière.

Une quinzaine de propriétaires ont visité l'installation lors d'une réunion organisée par le CRPF, le 19 juin 2009.

Louis-Michel Duhon ■



Albert Michel explique les choix qu'il a fait aux propriétaires qui ont répondu à l'invitation du CRPF le 19 juin 2009.

QUELQUES CHIFFRES

Investissements :
80.000 euros, hors travaux réalisés pour compte propre
Travaux subventionnés à 35% (Conseil Régional, ADEME, Conseil Général)
Apport personnel financé à 88 % par emprunt

Retours économiques:
Economie de fonctionnement de 7.000 euros / an

Temps de retour sur investissement de 7,3 ans
Produit de la vente de thermies : 5.900 euros/an

Plus d'informations :
Fiche complète dans le référentiel des chaufferies bois énergie, consultable sur le site de la Mission Bois Energie : www.ofme.org/bois-energie

Du Cèdre à vendre

Ceux qui recherchent du Cèdre, peuvent désormais s'approvisionner en se rendant dans un parc à bois, inauguré le samedi 17 octobre à Goult, entre Cavailhon et Apt (Vaucluse). Ce projet mené par la communauté de communes du Pont St Julien avec l'appui du Parc Naturel Régional du Luberon et de l'ONF a pour objectif de mieux valoriser le bois de cèdre.



Grumier sortant un lot de grumes de Cèdre de la forêt communale de Ménerbes

Ce bois unanimement apprécié des professionnels pour ses qualités mécaniques, esthétiques et surtout pour sa durabilité, est difficile à approvisionner du fait de sa rareté. Des grumes triées, en provenance des forêts du Luberon toutes proches, sont désormais disponibles à la vente, même à l'unité. L'ONF exploite les forêts communales en régie et amène les bois sur la plate-forme dont il a la gestion.

Pour ceux qui voudront des débits, des solutions sont recherchées avec l'appui de détenteurs de scies mobiles.

Il a été aussi évoqué le dépôt de lots en provenance de producteurs privés et la diversification avec d'autres essences recherchées. A suivre.



Un lot de grumes de Cèdre provenant de la forêt communale de Ménerbe, stocké sur le nouveau parc à cèdres. Elles sont prêtes à être vendues au détail.

Nouveautés en ligne

La forêt privée méditerranéenne a maintenant un espace dédié sur le site de la forêt privée française et sur celui de l'OFME.



Page d'actualités du CRPF : rencontres, journées de vulgarisation, articles...

LE SITE DU CRPF HÉBERGÉ PAR L'OFME ÉVOLUE

Le CRPF a enfin son site dédié ! Plus accessible et régulièrement mis à jour, vous pourrez suivre l'actualité de la forêt privée de votre région sur www.ofme.org/crpf.

Grâce à une administration du site en direct par le CRPF, les fiches "Une question, une réponse" et les nouvelles régionales sont plus facilement et plus rapidement actuali-

sées. Vous y trouverez également une documentation, classée par thème, et la présentation de documents de gestion durables. Un lexique et une page de liens vers d'autres organismes de la forêt complètent le site. Agréable et simple, voici une interface nouvelle avec votre CRPF !



Actualités régionales sur le Portail des Forestiers Privés

UN ESPACE RÉGIONAL COMMUN SUR "FORÊT PRIVÉE FRANÇAISE"

Un nouvel espace régional vient de s'ouvrir sur le site www.foretpriveefrancaise.com : celui de la forêt privée méditerranéenne de PACA. Il regroupe la coopérative Provence Forêt, les syndicats départementaux des propriétaires forestiers, l'association Forestour et, bien évidemment, le CRPF.

Vous pourrez y trouver les actualités régionales fournies par ces différents organismes ou sélectionnées par les Forestiers Privés dans les actualités nationales.

Le rôle et les actions des différents acteurs sus-nommés sont explicités dans un tableau simplifié : vous saurez ainsi à qui vous

adresser selon vos besoins. Le contexte forestier régional (écologie, enjeux, politique) est aussi présenté. La gestion durable des forêts et les outils qui permettent de la mettre en oeuvre sont exposés dans l'onglet "La gestion sylvicole" (SRGS, documents de gestion durable, fiches "Une question, une réponse", modèles de PSG, DSF...).

Le site est très facile d'utilisation et vous y trouverez rapidement des liens vers les organismes susceptibles de répondre à vos questions spécifiques.

Camille Loudun Hamon ■

Un PSG personnalisé

A Peypin, une propriétaire gestionnaire rédige son document de gestion en prenant en compte les aspects multifonctionnels.

Dominique Moullard, très impliquée dans la gestion de sa forêt, a réalisé toutes les interventions forestières prévues par son Plan Simple de Gestion (PSG) qui courrait jusqu'en 2014. Elle a donc décidé, forte d'une tradition familiale de gestion, de rédiger par anticipation un nouveau document de gestion. Considérant l'ancien trop technique, elle a voulu faire de celui-ci "un carnet de bord" de la forêt, intégrant tous les aspects administratifs, d'usages et de gestion.

UN DOCUMENT INTELLIGIBLE

Un important travail de diagnostic a donc été réalisé par le CRPF. "Le travail de cartographie a été plus long que pour un PSG classique" précise Olivier Martineau, technicien au CRPF. "Les différents peuplements, les enjeux environnementaux et sociaux, les servitudes... tous les aspects pouvant intéresser D. Moullard ont été spatialisés." Ce memento cartographique a été intégré au document de gestion, à la grande satisfaction de celle-ci, qui trouve ce support "très facilement lisible pour un néophyte". En effet, c'était une préoccupation forte : "le PSG doit être transmissible à la génération suivante, novice en la matière", nous a-t-elle confié. Elle a ensuite rédigé la seconde partie du PSG, à savoir les objectifs de gestion et le calendrier des interventions. Elle a travaillé dans l'optique d'intégrer à la gestion forestière les aspects multifonctionnels de la propriété.

DE NOMBREUSES SERVITUDES

Dans la famille depuis 1885, la propriété est gérée par deux entités familiales : un groupement forestier (GF) sur 90 ha, et une indivision sur 20 ha. En pratique, c'est Mme Moullard qui a été officiellement désignée comme gérante de la totalité de la propriété. "Nous sommes actuellement huit associés dans le groupement, et je suis la seule à vivre à proximité et à recueillir une "majorité de confiance", donc la seule à pouvoir m'impliquer sur le terrain dans la gestion", constate-t-elle.

De nombreuses servitudes (monument historique, fibre optique, ouvrages miniers) pèsent sur la propriété mais la plus grande contrainte est liée au PLU (Plan Local d'Urbanisme): "en 1986,

notre grand-père a voulu protéger la propriété : il a demandé à ce que la grande majorité de celle-ci soit classée en EBC [Espace Boisé Classé]". Ce choix interdit tout changement d'affectation ou tout mode d'occupation du sol de nature à compromettre la conservation ou la protection des bois. Il rend donc impossible toute activité sur la propriété autre que les coupes forestières prévues au PSG.

Parallèlement, la propriété subit une fréquentation multiple (VTT, randonneurs, centres équestres, motos, quads) et anarchique, exceptée la chasse allouée à la société communale. La truffière et l'olivieraie sont régulièrement pillées. Les propriétaires voudraient officialiser et organiser certaines de ces pratiques (randonnées) et limiter les autres (notamment motorisées). "Cependant, du fait du classement en EBC, nous n'avons pas la possibilité d'organiser juridiquement une activité économique de loisir et de tourisme qui serait complémentaire à la gestion forestière peu rentable."

UN PROJET VALORISANT

La rédaction du PSG a donc été l'occasion pour Mme Moullard, spécialiste du tourisme, de présenter un projet à vocation d'accueil du public dans le cadre forestier. "L'idée est d'installer une maison forestière polyvalente qui puisse aussi bien servir de gîte d'accueil pour les activités ponctuelles (chasse, randonnée) que de base de surveillance pour les travaux forestiers via le garde particulier actuel", explique-t-elle. Lorsque le PSG sera validé, les propriétaires pourront faire état de la gestion durable qui y est décrite et qui intègre l'activité d'accueil. Ils devront cependant obtenir les autorisations nécessaires au titre du code de l'urbanisme.



Des truffières et des oliveraies sont encore exploitées sur la propriété



Mme Moullard expliquant son projet sylvo-touristique à Hélène Beaujouan (Forestour) et à Alex Frick (Citoyen de la Terre)

DES DIFFICULTÉS DE GÉRANCE

La présentation du PSG aux membres du groupement et de l'indivision a eu deux effets contradictoires. La perspective de diviser tout revenu issu de la propriété en huit parts dans le GF, puis en vingt parts à la génération suivante, conduit les propriétaires à vouloir vendre. Par contre, l'orientation envisagée les intéresse et, si elle s'avère autorisée, ils préféreraient conserver ce bien qui a pour eux une forte valeur patrimoniale. Face à ces hésitations, Dominique Moullard a fait le choix de mettre en vente la propriété en fixant un prix élevé, en imposant la vente en bloc et en indiquant qu'une préférence serait donnée à un acheteur prêt à prendre le PSG actuel à son compte. Si aucune vente n'est conclue à court terme, elle poursuivra le projet sylvo-touristique qu'elle a imaginé. Elle espère ainsi pouvoir garder la propriété entière et "transmettre quelque chose de viable, à défaut de rentable, à la génération suivante".

PLAN COMPLEXE DE GESTION ?

Dominique Moullard a pris en main son nouveau plan de gestion et en a fait un outil adapté à ses besoins. Grâce à sa motivation et à l'appui de Louis-Michel Duhon, ingénieur du CRPF, un document très complet a vu le jour. Il perd sa qualité de "simple" mais, contradictoirement, gagne en clarté pour la gestionnaire. Cette précision et le travail qui en découle n'a d'intérêt que si le propriétaire en exprime le besoin.

Le CRPF peut ainsi aider les propriétaires dans leur diagnostic et, dans le cas de la propriété Moullard, la Région a permis cette souplesse en finançant le supplément de travail lié à la cartographie des nombreux enjeux présents. Les propriétaires ont donc à leur disposition un outil de gestion clair, concret et dont la précision est adaptée à leurs souhaits.

Camille Loudun Hamon ■

Nouvelles juridiques

Des textes juridiques récents règlent des problèmes délicats tels que la transmission des données cadastrales et l'indemnisation des dégâts de gibier aux forêts.

LE CADASTRE N'A PLUS DE SECRETS

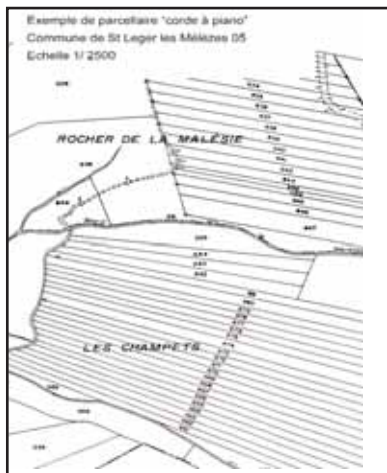
Vous voulez obtenir ponctuellement les renseignements détenus par le cadastre sur un immeuble déterminé (notamment, qui le détient : nom et adresse), c'est désormais possible.

Les informations communicables sont les références cadastrales, l'adresse ou, le cas échéant, les autres éléments d'identification cadastrale des immeubles, la contenance cadastrale de la parcelle, la valeur locative cadastrale des immeubles, ainsi que les noms et adresses des titulaires de droits sur ces immeubles.

Voilà ce que prévoit l'article 109 de la Loi n° 2009-526 du 12 mai 2009 de simplification et de clarification du droit (J.O. n° 110 du 13 mai, texte n° 1).

Un décret doit préciser les conditions de ce droit à communication, qui devrait être possible par voie électronique, mais sans doute avec certaines restrictions pour éviter des abus de démarches commerciales.

Les propriétaires des ces parcelles en cordes de piano pourront trouver les coordonnées de leurs voisins (si les adresses sont à jour !!!).



BASES DE DONNÉES CLARIFIÉES

L'article 110 de la même loi clarifie l'utilisation des bases de données géographiques nationales ou locales. L'Etat, les collectivités territoriales, ainsi que leurs établissements publics respectifs qui ont vocation à en établir peuvent constituer des bases de données numériques comprenant des informations relatives au découpage parcellaire ainsi qu'aux adresses des parcelles, grâce à des interconnexions avec d'autres fichiers. Ces bases de données géographiques nationales ou locales de référence ne peuvent inclure aucune information à caractère personnel autre que le découpage parcellaire et les adresses des parcelles. Un décret en Conseil d'Etat, pris après avis de la Commission nationale de l'informatique et des libertés, fixera les modalités de constitution de ces bases de données et des informations susceptibles d'être diffusées.

DÉGÂTS DE GIBIER : TIMIDES INDEMNISATIONS

A la différence des dégâts sur les cultures agricoles, il n'y avait pas d'indemnisation administrative pour les dégâts en forêt. Mais, des brèches s'ouvrent petit à petit. La loi du 2 février 2005 sur le développement des territoires ruraux, a ouvert une possibilité limitée d'indemnisation précisée par le décret du 14 mars 2008. Seuls peuvent y prétendre les propriétaires qui ne sont pas titulaires de leur droit de chasse et qui ne le louent pas : ce sont ceux dont les terrains sont incorporés dans le territoire de chasse d'une association communale ou intercommunale de chasse agréée (ACCA), soit la plupart des communes des Hautes-Alpes et 4 communes des Alpes de Haute Provence.

La mesure d'indemnisation s'applique à trois conditions :

1. le territoire forestier est géré conformément un document de gestion durable (PSG, CBPS ou RTG) ;
2. l'équilibre sylvo-génétique est fortement perturbé (la régénération d'un peuplement forestier est compromise par les

dégâts causés par une espèce de grand gibier soumise à plan de chasse) ;

3. et le bénéficiaire du droit de chasse n'a pas prélevé le nombre minimum d'animaux lui ayant été attribué par le plan de chasse à l'issue de la saison cynégétique précédant la demande d'indemnisation ou de prise en charge des dépenses de protection.

Le barème applicable pour l'indemnisation des dégâts sylvicoles de grand gibier, a fait l'objet d'un arrêté ministériel du 20 mai 2009 qui propose des fourchettes, à préciser aux niveaux régional et départemental ; il tient compte :

1. des coûts de renouvellement par régénération naturelle ou plantation des peuplements endommagés, y compris les coûts des premiers entretiens ;
2. des coûts des mesures de protection adaptées contre les espèces de grand gibier soumis à plan de chasse assurant la pérennité d'une nouvelle régénération
3. de la perte éventuelle de la valeur

d'avenir des peuplements endommagés par des dégâts d'écorçage.

Lors des réunions des commissions départementales, les discussions seront vives avec les représentants des chasseurs pour se caler à l'intérieur des fourchettes proposées et pour fixer la limite permettant de dire que le plan de chasse n'est pas réalisé, bien que la portée de ces mesures soit limitée.

Louis-Michel Duhon ■



Abrouissement d'un jeune mélèze par un cerf.

Rendez-vous !

Ventes de la Coopérative Provence Forêt et nouveaux rendez-vous de FORESTOUR et de FORÊT MEDITERRANEENNE

TRÈS BONS RÉSULTATS POUR UNE VENTE SOUS PLIS CACHETÉS DE PROVENCE FORÊT

A la suite du boycott du syndicat des exploitants, la vente publique 2009 de Provence Forêt s'est transformée en vente par offres sous pli cacheté. 30 lots sur 32 ont trouvé preneur soit 93% du volume (25.817 m³). 25 exploitants ont participé à la vente, 13 ont emporté au moins un lot. Pour les résineux destinés à la trituration, la baisse est peu significative, un prix moyen de 8,03 euros/m³ au lieu de 8,38 euros/m³ en 2008. Quant au bois de chauffage, le prix moyen constaté de 27,07 euros/m³ est

en légère baisse par rapport à 2008 (28,98 euros/m³) mais reste élevé. Rappelons que cela concerne des taillis denses très bien desservis.

La faiblesse des volumes offerts résulte des difficultés de mobiliser du bois en forêt privée de la région PACA. Mais, la coopérative est prête à étudier tout dispositif qui favoriserait la récolte des bois.

Louis-Michel Duhon ■

6^{ème} FORUM DE FORESTOUR : " POUR UNE GESTION RESPONSABLE ET DURABLE DU TOURISME EN FORÊT "



FORESTOUR réunit cette année professionnels de la forêt et du tourisme, propriétaires, élus et usagers de la forêt méditerranéenne

autour du thème de l'intégration du tourisme durable dans les activités d'accueil du public en forêt.

Entre tables rondes et présentations de réalisations par des propriétaires forestiers, seront abordés les questions suivantes : comment concilier une bonne gestion forestière avec des activités de tourisme et de loisirs en forêt ? comment créer de l'activité économique tout en préservant et

valorisant les richesses de la forêt ?

Le Forum sera aussi l'occasion pour l'association de présenter la démarche "EVEIL-Forêt-Tourisme" qui se propose d'accompagner les propriétaires forestiers dans une démarche opérationnelle de tourisme durable.

Ces rencontres auront lieu le **13 novembre 2009 à Hyères les Palmiers (Var)**. Les comptes-rendus des échanges et les documents liés à la démarche seront ensuite disponibles sur le site <http://forestour-paca.org/ressources.php> à l'onglet "Forum de la forêt privée ouverte au public".

Camille Loudun Hamon ■

COLLOQUE FORÊT MÉDITERRANÉENNE : "LE BOIS ÉNERGIE AU SERVICE DES ÉCOSYSTÈMES, DE LA FORÊT MÉDITERRANÉENNE ET DES TERRITOIRES"

L'association Forêt méditerranéenne a mené tout au long de cette année une réflexion sur le thème "Energie Forêt Territoires". Ce travail verra son aboutissement les **26 et 27 novembre prochains au Luc-en-Provence (Var)** grâce à un colloque "Le bois-énergie au service des écosystèmes, de la forêt méditerranéenne et des territoires".

Au programme de ces deux journées ouvertes à l'ensemble des acteurs de la forêt méditerranéenne :

- Les grandes lignes des politiques nationales en faveur du bois-énergie et leurs déclinaisons régionales.

- Le bois-énergie à travers toute une série de questions : une opportunité pour les écosystèmes et l'environnement ? pour les acteurs économiques ? pour la forêt et les territoires ?

Ces thèmes seront enrichis des acquis des séminaires préparatoires et feront l'objet de conférences et de table ronde/débat.

Vous pouvez suivre l'actualité de ces journées à l'adresse :

www.foret-mediterraneenne.org/evts2.htm où vous trouverez également les comptes-rendus des 4 journées préparatoires.

Louis-Michel Duhon ■

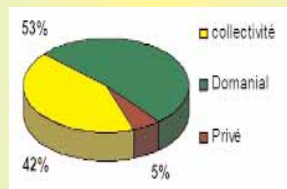
FORESTOUR change de coordinatrice

Mlle Isabelle Desmartin, coordinatrice et animatrice depuis fin 2000, a cédé sa place à Hélène Beaujouan déjà connue de l'association pour avoir organisé le Forum 2008 et participé à différentes actions. Elle occupe désormais le poste d'animation et de coordination pour l'association (helene-beaujouan@forestour-paca.org). L'association garde la volonté de poursuivre et développer la communication inter-acteurs autour de la forêt, du tourisme et de l'environnement.

Remplacement congés de maternité au CRPF

Marie Gautier, chargée de mission dans les Alpes Maritimes auprès des communautés de communes de Grasse et d'Antibes, attend un heureux événement. Elle sera remplacée le temps de son congés de maternité par Benjamin Chapelet, qui grâce à quelques semaines de tuitage avec elle, va poursuivre les actions entamées en toute connaissance de cause.

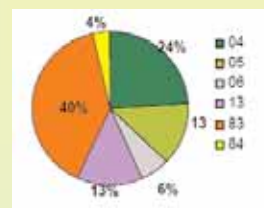
Adhésions 2009 à PEFC



Répartition des adhérents PEFC entre forêts publiques et privées

Au 31 août 2009, PEFC compte dans la région 198 propriétaires adhérents pour une surface totale de 229 180 ha.

Les 83 propriétaires privés adhérents représentent 12.315 hectares soient 1,5 % de la surface forestière privée de la région. Le Var est en tête des surfaces privées certifiées.



Répartition des surfaces privées certifiées PEFC par département

Ca chauffe en forêt !

Le réchauffement climatique, ré-estimé à la hausse, a des conséquences sur les capacités des forêts à stocker le carbone.

Nouvelle réserve

La réserve naturelle nationale de la plaine des Maures (Var) a été créée par un décret du 23 juin 2009. Elle a été voulue par des organismes de préservation de l'environnement dont le WWF : "La Plaine des Maures offre un paysage original, fait de mares temporaires, de vignes et de forêts, de pelouses, de maquis... autant d'habitats variés pour de nombreux animaux (oiseaux et insectes notamment) et plantes (orchidées). C'est aussi l'habitat privilégié en France, avec la Corse, de l'emblématique tortue d'Hermann. Seule tortue terrestre de France, elle est aussi l'un des reptiles les plus menacés".



Tortue Hermann, habitante emblématique de la Plaine des Maures

Les propriétaires forestiers sont également favorables à cette préservation mais redoutent certaines formulations du décret. Les articles 9 et 10 tendent très malencontreusement à faire considérer les créations d'équipements de DFCI et de pistes forestières comme des "défrichements", alors qu'ils n'en sont pas selon une jurisprudence séculaire et le code forestier. Les assimiler à des défrichements conduit à aller contre le but recherché de protéger ces espaces de l'incendie.

Ils soulignent aussi le caractère très contestable de l'alinéa IV de l'article 10 qui prévoit un régime de déclaration obligatoire pour des travaux qui ne modifient pas l'état ou l'aspect de la réserve, notamment les entretiens des chemins, pistes et ouvrages de DFCI. Il est à souhaiter que les responsables privilégieront l'efficacité de la DFCI.

DE PLUS EN PLUS CHAUD...

Le MIT (Massachusetts Institute of Technology) a rendu publics les résultats de son dernier modèle climatique d'estimation de la vitesse de réchauffement de la température à la surface de la terre. Ce modèle intègre un grand nombre de variables économiques. Les chercheurs du MIT estiment la vitesse de réchauffement de la terre 2 fois plus importante qu'initialement calculée en 2003, si aucune réglementation des émissions de gaz à effet de serre n'est adoptée à l'échelle internationale.

Publiés en mai 2009 dans le journal de l'"American Meteorological society", ces résultats mettent en évidence un réchauffement de la température de surface de 5,2°C en moyenne d'ici 2100 en l'absence de réglementation des gaz à effet de serre (GES), alors que les études de 2003 annon-

çaient une augmentation de 2,4°C.

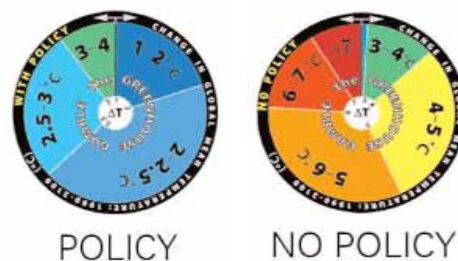
Pour les scénarios incluant une réglementation des GES, les résultats estiment une augmentation moyenne de la température de 2,5°C.

Ce modèle du MIT est, jusqu'à présent, le seul à inclure une analyse détaillée des changements de comportement humain et de leur impact. Dans l'ensemble, ces résultats soulignent l'urgence d'agir dans le domaine de la réglementation.

Plus d'information sur : www.bulletins-electroniques.com/actualites/59219.htm

Camille Loudun Hamon ■

Gradients d'augmentation des températures possible avec (à gauche) ou sans (à droite) politiques de réduction des effets de serre



Les changements climatiques affectent la forêt (ici dépérissement lié aux sécheresses dans le Verdon). A terme, elle pourrait perdre sa capacité à stocker du carbone.

FORÊT VICTIME DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

"On a l'habitude de considérer le rôle des forêts comme un frein sur l'effet de serre, mais en réalité, dans les prochaines décennies, les perturbations causées par le changement climatique pourraient amener les forêts à libérer de grandes quantités de carbone et, par là même, inverser leur rôle : au lieu de freiner le réchauffement de la planète, elles auraient une action d'accélérateur" tels furent les propos de Risto Seppälä, professeur auprès de l'Institut finlandais de recherche forestière (Metla) qui a présidé la réunion des 35 experts à l'origine d'un rapport intitulé "Adaptation des forêts et des populations au changement climatique, un bilan global", présenté au Forum des

Nations Unies sur les forêts (FNUF), à New York fin avril.

Les chercheurs espèrent qu'il sera pris en compte lors de la prochaine conférence internationale sur le changement climatique de Copenhague car les décideurs politiques doivent aussi tenir compte de la vulnérabilité des forêts. "Un engagement prononcé en faveur de la gestion durable des forêts, outre de multiples avantages, pourrait aider les forêts à éviter quelques unes des perturbations causées par le changement climatique." a précisé Risto Seppälä.

Louis-Michel Duhon ■

FORÊT MÉDITERRANÉENNE : COLLOQUE FORESTERRANÉE 2008

Forêt Méditerranéenne publie un numéro de plus d'une centaine de pages consacré aux résultats du colloque Foresterranée de 2008 qui avait pour thème : "Un enjeu à partager entre chercheurs et gestionnaires : la production durable de biens et de services en forêt méditerranéenne".



Ce numéro rend compte, d'une part, des questions qui ont émergé lors des deux ateliers préparatoires en matière d'acquis, de besoins et de transfert des connaissances sur les espaces forestiers méditerranéens et, d'autre part, des interventions du colloque final.

Les relations entre chercheurs et gestionnaires y sont analysées grâce à une mise en perspective historique, mais aussi dans

le contexte actuel, tout en essayant de faire le tri entre idées reçues et réalités.

Puis, cette relation est illustrée à travers un thème d'actualité : comment le monde de la recherche et le monde de la gestion peuvent aider à une production durable de biens et services en forêt méditerranéenne. Un sociologue, un écologue et un économiste nous éclairent sur cette notion de production durable, puis quatre enjeux forts de la forêt méditerranéenne font l'objet d'une analyse concrète et partagée, à la fois par des chercheurs et des gestionnaires :

- le feu : un paradoxe à assumer ;
- biomasse et énergie : une opportunité à saisir ;
- récréation : des publics à accueillir ;
- changement climatique : des sylvicultures à inventer.

ESSAI : LA FORÊT FRANÇAISE EN 2050 - 2100



Voici un essai sur l'avenir ou plutôt les futurs possibles de la forêt en France. Un groupe de forestiers, d'économistes et de méthodologues identifie les cinq futurs que pourrait suivre la forêt française : tout pour l'énergie, tout pour le développement durable, tout pour l'alimentation, concurrence alimentation-énergie, les friches forestières. Ces scénarios décrivent la situation à l'horizon 2050-2100 en vue de pousser les acteurs à anticiper ces nouveaux défis.

REVUES NATIONALES

FORÊTS DE FRANCE N° 526 : CONTRIBUTION VOLONTAIRE OBLIGATOIRE



Le dossier de Forêts de France explique ce qu'est la Contribution Volontaire Obligatoire et ce qu'elle permet de financer.

Un article fait aussi le bilan des 20 ans du

DSF (Département Santé des Forêts).

FORÊT ENTREPRISE N° 187 : CALCULS ÉCONOMIQUES



Un dossier sur les calculs économiques et la gestion forestière : des outils pour le calcul économique en forêt et l'estimation de la valeur des forêts ; le point de vue de propriétaires

forestiers ; le calcul des coûts ou bénéfices de pratiques sylvicoles favorables à la biodiversité...

GUIDE DE RÉCOLTE RAISONNÉE DES RÉMANENTS



Dans la perspective d'une diversification des sources d'énergie, les résidus d'exploitation (branches et feuillages) couramment appelés rémanents consti-

tuent une ressource intéressante jusqu'alors peu valorisée.

Toutefois, la récolte répétée de ces produits n'est pas neutre pour les sols et peut représenter une exportation d'éléments minéraux non négligeable. Elle peut entraîner, sur certains types de sols, une baisse de la fertilité à long terme, à prohi-

ber dans le cadre d'une sylviculture durable sans apport externe. A partir de quels taux de récolte et sur quels types de sols ? Ce guide tente d'y répondre, en faisant la synthèse des recherches de l'INRA sur les cycles biogéochimiques et en s'appuyant sur l'évaluation de chantiers de récolte suivis par l'UCFF et l'AFOCEL.

Ce guide est destiné aux forêts "continentales" et n'a pas été adapté aux forêts méditerranéennes. Il est cependant intéressant de le consulter notamment pour les forêts de montagne ; dans les zones soumises à un fort risque incendie, la récolte des rémanents reste conseillée.

Centre Régional de la Propriété Forestière



Forêt Privée
de
Provence
Alpes
Côte d'Azur

7, impasse Ricard Digne

13004 Marseille

Tél : 04 95 04 59 04

Fax : 04 91 08 86 56

Courriel : paca@crpf.fr

Bulletin de liaison des organismes de la forêt privée N° 22, 2009

Centre Régional de la Propriété Forestière de Provence Alpes Côte d'Azur (Établissement public national)

Directeur de la Publication : Albert Maillet

Rédaction et composition : L.-M. Duhén, C. Loudun Hamon, B. Petit

Imprimé sur du papier PEFC

Crédits Photos : CRPF, L. M. Duhén, L. Amandier, C. Loudun Hamon

Impression : Imprimerie Estampille Provençale 13004 Marseille

Date de dépôt légal : 12 février 2007

N° ISSN 1762-9276

Contacts de la Forêt Privée

Répondeur en dehors
des permanences

Permanence

Lundi après-midi : 13 et 84

Lundi journée : 04, 06 et 83

•ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

tél : 04 92 31 64 81
marie-laure.gaduel@crpf.fr
etienne.bessiere@crpf.fr

•HAUTES-ALPES

tél : 04 92 45 00 78 ou 06 75 69 61 73
catherine.michel@crpf.fr
gilles.bossuet@foretprivedefrancaise.com

•ALPES-MARITIMES

tél : 04 93 18 46 31
faury.pierre@free.fr

•BOUCHES-DU-RHÔNE

tél : 04 42 97 10 84
pierre.delenne@crpf.fr
olivier.martineau@crpf.fr
patrice.devallois@crpf.fr

•VAR-OUEST

tél : 04 94 50 11 51
jean-marc.corti@crpf.fr

•VAR-EST

tél : 04 94 50 11 50
herve.boyac@crpf.fr

•VAR-MAURES

tél : 04 94 50 11 52
stephane.nalin@crpf.fr

•VAUCLUSE

tél : 04 90 23 65 21
avignon.crpf@free.fr

Avec la participation
financière de :

Conseil Régional
de Provence-
Alpes-Côte d'Azur

Fond Européen
Agricole pour le
Développement Rural



Rencontrons-nous

FOGEFOR, journées de vulgarisation... Que se passe-t-il dans votre région ?

LE FOGEFOR GPS FAIT LE PLEIN !

Le FOGEFOR GPS organisé par le CRPF sur le département des Alpes de Haute Provence a fait le plein d'inscriptions. De décembre à fin janvier, sur trois jours, la formation propose aux participants d'apprendre à utiliser un GPS. Alliant théorique et pratique, le technicien du CRPF montrera comment trouver ses limites ou marquer des points remarquables avec pour fond de carte le ou les plans des bois des participants. L'utilisation et la conservation des données recueillies seront aussi abordées.

Les inscriptions sont closes mais si vous êtes intéressés, l'organisation d'autres FOGEFOR sur ce type de thématique pourra être réfléchi.

"Brûlé" au pied d'un chêne blanc sur une plantation truffière.

JOURNÉE SYLVICULTURE TRUFFIÈRE DANS LE 06

Après avoir organisé une journée similaire dans les Alpes de Haute Provence, le CRPF propose aux propriétaires intéressés une journée sur la sylviculture truffière dans les Alpes Maritimes. Au programme : une partie théorique sur le "milieu truffier" et sur les principes de la sylviculture truffière, et une partie pratique en visitant un cas concret. La journée se déroulera fin novembre. La date exacte sera annoncée sur le site du CRPF : www.ofme.org/crpf.



NOUS NOUS SOMMES RENCONTRÉS : JOURNÉE FILIÈRE BOIS (83)

Le Conseil Général du Var a organisé le samedi 17 octobre la "2ème journée filière bois" à Aups. Cette journée d'échanges, destinée aux professionnels de la filière, propriétaires forestiers, gestionnaires, présidée par Madame Josette Pons, présidente de la commission Agriculture, Développement Rural et Forêt et députée du Var, fut organisée en deux parties : une matinée de conférences et un après midi d'échange au travers trois tables rondes.

Après la présentation de la forêt varoise et les utilisations principales de nos feuillus (bois de chauffage, liège) et des résineux (trituration pour la papeterie ou l'énergie), Jean-Marc Corti, technicien forestier au CRPF, a abordé, au travers d'exemples concrets les possibilités d'utilisations plus nobles des petits feuillus précieux recherchés par une diversité de métiers et tout particulièrement les tourneurs sur bois. Pour valoriser des petits lots de bois de belle qualité, faute de disposer de scieries, on peut recourir aux scieries mobiles en forêt, ce qu'il a mon-

tré à l'aide de quelques photos de débits en cyprés au domaine de Salgues à St Antonin, opération réalisée avec le concours du conseil général.

L'augmentation du prix du pétrole et l'obligation de réduire nos émissions de CO2 est une chance pour notre ressource locale à la condition de trier nos bois, puisqu'ils sont disséminés dans les parcelles forestières. Il est important d'encourager une gestion multifonctionnelle et multi produits de la forêt varoise, pour apporter par la sylviculture, une amélioration notoire de la qualité des bois sur les parcelles de bonne fertilité.

Jean-Marc Corti ■



Une scie mobile débite du cyprés varois lors d'une manifestation organisée par le CRPF avec l'appui du conseil général